

COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 SEPTEMBRE à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 11 + 4 procurations

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, BONNET Colette, DIESEN Christophe, DUBOIS Sandrine, CHOURREU Daniel, GARCIN Patricia, RUIZ Frédéric, THOREAU Josiane, LEFEBVRE Clémence.
- **Procuration** : DAMBOY Marie-Cindy a donné procuration à HORTALA Jacques
PLANEL Regis a donné procuration à RUIZ Frédéric
GISEL Pierrick a donné procuration à CHOURREU Daniel
THOREAU Josiane a donné procuration à BONNET Colette
- **Absent excusé** : néant

Ordre du jour

- 1 – Projet de règlement intérieur du Cimetière
- 2 – PNR – SYADEN : Projet de convention pour le groupement de commandes d'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics
- 3 – Travaux
- 4 – Château des Ducs de Joyeuse
- 5 – Action Seniors
- 6 – Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 22/06/2022. Approuvé à l'unanimité.

Madame DUBOIS Sandrine est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite une bonne rentrée à l'ensemble du Conseil Municipal et évoque les orientations pour la fin de l'année.

- Fin pour l'instant des restrictions sanitaires COVID
- 2023 Année qui s'annonce difficile et qui mérite toute notre attention pour les conséquences sur notre commune, nos communes.
 - Délégation de beaucoup de compétences sans attribution des moyens nécessaires
 - Augmentation du cout de la vie
 - Inflation
 - Pouvoir d'achat
 - Restrictions diverses dans le domaine économique

Continuer notre travail d'engagement pour « Mieux vivre à Couiza », selon nos moyens et avec une ligne de conduite permanente :

- ⇒ La santé : Centre Médical – EHPAD
- ⇒ L'Éducation : Ecoles et associations
- ⇒ L'Économie : forces économiques : artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales etc...

Impact sur le budget :

- Réalisme
- Rigueur
- Réalisations

Ce conseil Municipal de rentrée sera principalement un conseil municipal d'information

1 – Projet de règlement intérieur du cimetière

Monsieur le Maire a chargé Patricia GARCIN et Marie Cindy DAMBOY de travailler sur l'élaboration d'un règlement du cimetière nécessaire pour son utilisation dans les meilleures conditions.

Les Conseillères ont donc préparé une ébauche de règlement qui doit être approfondi. Ce projet est à la disposition des Conseillers municipaux et sera proposé en Conseil Municipal pour approbation avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire tient à remercier mesdames Damboay et Garcin pour leur travail.

2 – PNR – SYADEN : Projet de convention pour le groupement de commandes d'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics

Monsieur Jean-Claude Dénarnaud Adjoint au Maire, présente le programme « du Soleil sur les toits » initié par le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouilhèdes afin d'équiper des bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques. A ce programme s'est joint le SYADEN.

Les bâtiments retenus à Couiza sont les 2 écoles et le Gymnase.

Un projet de convention pour le groupement de commandes d'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics porté par le Parc naturel Régional Corbières-Fenouilhèdes en partenariat avec le SYADEN sera mis à la disposition des Conseillers Municipaux.

Il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal pour une décision, après les réunions avec le PNR et le SYADEN qui sont prévues :

- A Couiza le 20/09 à 15 heures pour le projet de Couiza
- à Quillan le 26/09 pour le projet global.

3 – Travaux

Point sur les travaux en cours et à venir :

- stade : ré-engazonnement et nouveau système d'irrigation prévu pour la mi-octobre pour un cout global de 30 000 €uros
- city stade : en attente de l'attribution des subventions
- voirie : l'Etat a accordé une subvention à hauteur de 30% du montant des travaux. Le dossier n'ayant pas été retenu par le Département pour l'année 2022, il a été représenté pour la programmation de 2023.

Il est rappelé que les travaux ne peuvent démarrer avant la notification d'attribution des subventions.

4 – Château des Ducs de Joyeuse

- incendie : fin aout, le compteur électrique de la réception a pris feu ce qui a entraîné une coupure d'électricité. La préfecture a donc demandé la fermeture de l'Etablissement pendant 1 semaine pour des raisons de sécurité. Après passage d'une nouvelle commission de sécurité, le Château a pu rouvrir.
- prolongation du bail : le gestionnaire du Château a demandé une prolongation du bail emphytéotique qui doit se terminer le 31/10/2050. Cette prolongation serait une sécurité en cas de vente du fonds de commerce. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour prolonger le bail de 20 ou 30 ans à voir avec le gestionnaire sans augmentation du loyer.

5 – Action Séniors

Monsieur le Maire souhaite évoquer les actions à destination des séniors qui sont organisées en partenariat avec le Département et pilotées par Marie-Cindy Damboy Adjointe au Maire.

Ce programme propose des ateliers et des activités pour les séniors qui se répartissent par saison.

Depuis l'an dernier, les séniors de Couiza et des environs ont pu bénéficier des ateliers suivants :

- Ateliers Numériques,
- Atelier du dos,
- Bien vieillir chez soi

qui se déroulent en général le lundi matin salle Age Vermeil.

6 – Questions diverses

1 – Petites Villes de demain : Rénovation du Foyer/Salle de Spectacle : demande de subvention.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28/10/2021 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de demander des subventions à l'Etat, au Département de l'Aude et à la Région pour financer le projet de « Rénovation du Foyer/Salle de spectacle » dans le cadre de l'opération « **Petites Villes de demain** ».

Il précise que le Département a attribué une subvention de 50 934.00 €uros soit 11% d'un montant retenu du 444 850 .00 €uros pour la programmation 2022.

La demande n'ayant pas été retenue par l'Etat en 2022, il est proposé de renouveler cette demande de subvention pour la programmation 2023 auprès de l'Etat.

Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux est estimé à **521 227.52 €HT soit 625 473.02 €TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de demander à l'Etat une subvention pour la réalisation de cette opération dans le cadre de « **Petites Villes de demain** », avec le plan de financement suivant :

- Subvention CD 11 : subvention accordée : 50 934.000 €uros HT
- Etat : 50% soit 260 613.77 € HT
- Région : 10% soit 52 122.75 € HT
- Fonds Propres de la commune : 157 557.00 € HT

2 – Dénomination de voies communales

Monsieur le Maire indique que 2 voies le long de la Promenade de Gournet pourraient être nommées, afin de faciliter la distribution du courrier et des colis et qu'elles entrent dans la base des adresses nationales :

1 – le chemin qui dessert les parcelles AT 29, AT 30, AT 31, AT 32 et AT 33 ;

2 – le chemin qui dessert les parcelles AK 88, AK 78 et AK 77.

Ces chemins appartenant aux riverains, c'est donc aux riverains à proposer un nom de rues s'ils le souhaitent.

- diverses informations

- Commémoration du 30^{ème} anniversaire de la crue de la Salz le 26/09/2022
- 15 octobre : Hommage à Monsieur André RIBERA et Feu d'artifice
- La Préfecture a demandé que la commune nomme un correspondant Incendie et secours : M. Frédéric RUIZ est confirmé dans cette fonction

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Vu le Maire

Jacques HORTALA

